



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### *Formation plénière*

#### **PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 3 JUIN 2024**

M. Stéphane BRACONNIER, *Président de l'Université*.

M. Bernard D'ALTEROCHE, M. Antoine BILLOT, Mme Marie-Laure COQUELET, Mme Valérie DEVILLARD, Mme France DRUMMOND, Mme Cécile GUERIN-BARGUES, Mme Nathalie GUIBERT, M. Laurent LEVENEUR, M. Bertrand SEILLER, *membres du collège A*

M. Jérôme CHACORNAC, Mme Céline COMBETTE, Mme Claire CRÉPET-DAIGREMONT, Mme Fanny DOMENEC, Mme Sophie GJIDARA-DECAIX, M. Pascal GOURGUES, M. Quentin LEFEBVRE, Mme Marie-Pierre MERLATEAU, *membres du collège B*

Mme Emmanuelle BEDNAREK, M. Frédéric BOURDON, Mme Marie-Christine CLÉMENT, M. Kevin DA FONSECA, M. Georges GONCALVES ENES, Mme Thaïs KJELLBERG, Mme Caroline TOUCHET, *personnels BIATSS*

Mme Joyce KISOKA, M. Julien MAURICIO, M. Wacim MOUSSAOUI, Mme Myriam OLIVIER ANCLIN, Mme Solène LAUGIER, M. Foucault CHEVALIER, M. Harishan UTHAYAKUMAR, *étudiants*

Mme Beate BALDWIN, Mme Stéphanie LEBRUN, M. Frédéric MEUNIER, *représentants désignés par les établissements-composantes*

M. Guillaume DEROUBAIX, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Marie-Hélène PAPILLON, *personnalités extérieures*

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services, Mme Anne JAMME, agent comptable, Mme Julie EYMANN, *représentante du Recteur, assistant de droit*.

M. Thierry BONNEAU, Mme Emmanuelle CHEVREAU, Mme Cécile MÉADEL, Mme Marie Hélène MONSÉRIÉ-BON *vice-présidents non-membres du Conseil d'administration*

M. Thomas EHRHARD, Mme Julia GRIGNON, M. Laurent VALLET, M. Quentin ÉPRON, *membres excusés*

## **Sommaire**

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 .....	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024 .....	3
3.	Approbation d'une demande de publications d'emplois d'enseignants contractuels LRU pour la rentrée 2024.....	3
4.	Désignation des représentants des élus étudiants au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes .....	3
5.	Désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes (Collège des étudiants : un titulaire et un suppléant pour la bibliothèque de Sainte-Barbe, deux titulaires pour la bibliothèque de Cujas et un titulaire et un suppléant pour la bibliothèque Sainte-Geneviève) .....	4
6.	Adoption des nouvelles maquettes de licence pour la rentrée 2025 .....	4
7.	Approbation des dossiers présentés au titre du FSDIE social.....	7
8.	Approbation de l'adhésion de l'Université au forum Campus France.....	7
9.	Approbation de l'accord de coopération entre l'Université (Centre Thucydide - Analyse et Recherche en Relations Internationales) et l'Institut de Relations Internationales et Études Régionales, rattaché à la Faculté d'Études Européennes de l'Université Babes-Bolyai Cluj-Napoca (Roumanie).....	7
10.	Approbation de l'accord de coopération interinstitutionnel pour l'échange d'étudiants entre l'Université et the Chancellor Masters and Scholars of the University of Oxford .....	8
11.	Présentation des campus internationaux .....	8
12.	Approbation du Protocole d'accord relatif au « Paris Visiting Fellowship » à l'IECL	17
13.	Désignation du nom du responsable de la formation LL.M European Law .....	17

*M. le Président ouvre la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 14 heures 38. Il propose une minute de silence en mémoire et en hommage aux professeurs Jean FERICELLI et François TERRÉ décédés au mois de mai dernier.*

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023**

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15 novembre 2023.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024**

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité le procès-verbal du 24 janvier 2024.*

## **3. Approbation d'une demande de publications d'emplois d'enseignants contractuels LRU pour la rentrée 2024**

M. le Président explique que cette demande spécifique, en dehors du calendrier habituel, émane du département de droit privé pour la campagne de recrutement des ATER qui vient de s'achever. Afin de pourvoir des postes restés vacants, il est proposé de recruter sur des postes de contractuels LRU afin d'élargir le vivier de candidatures et d'attirer de meilleurs profils de candidats. 4 postes sont vacants et la prise de fonction est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Le service dû est le 192 H eq TD.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la demande de publications d'emplois d'enseignants contractuels LRU pour la rentrée 2024.*

## **4. Désignation des représentants des élus étudiants au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes**

M. le Président explique que le FSDIE est alimenté par une partie des droits d'inscriptions acquittés par les étudiants. Le montant est fixé chaque année par arrêté. Ce fonds est géré par une commission sous la présidence du vice-président en charge de la vie étudiante. Cette formation traite notamment de l'aide sociale aux étudiants, de l'aide à la mobilité ou du soutien aux projets étudiants. Il est demandé au Conseil de désigner trois élus étudiants qui siègeront à la commission. Les élus étudiants ont confié à la présidence les noms de ces étudiants :

Paul OUTTIER (UDDA),  
Wassim MOUSSAOUI (Assas.net),

Caitlin DIAZ (Assas in Progress)

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la désignation des représentants des élus étudiants au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).*

**5. Désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes (Collège des étudiants : un titulaire et un suppléant pour la bibliothèque de Sainte-Barbe, deux titulaires pour la bibliothèque de Cujas et un titulaire et un suppléant pour la bibliothèque Sainte-Geneviève)**

M. le Président explique que cela fait également suite au renouvellement du collège des usagers au sein des Conseils centraux de l'établissement.

Sont désignés pour la bibliothèque Sainte-Geneviève :

Solène LAUGIER (La Corpo), titulaire  
Foucaud CHEVALIER (UNI), suppléant

Sont désignés pour la bibliothèque Sainte-Barbe :

Julien MAURICIO (Assas in Progress), titulaire  
Imen NOUI (Assas.net), Suppléant

Sont désignés pour la bibliothèque Cujas :

Harishan UTHAYAKUMAR (Assas Perspective), titulaire  
Myriam OLIVIER-ANCLIN (UDDA), titulaire

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à la désignation de représentants de l'Université aux conseils de différents organismes (Collège des étudiants : un titulaire et un suppléant pour la bibliothèque de Sainte-Barbe, deux titulaires pour la bibliothèque de Cujas et un titulaire et un suppléant pour la bibliothèque Sainte-Geneviève).*

**6. Adoption des nouvelles maquettes de licence pour la rentrée 2025**

M. le Président explique que cette offre de formation est élaborée dans le cadre du renouvellement de l'accréditation de l'établissement et de ses diplômes nationaux délivrée par le ministère après évaluation par le HCERES. Cette évaluation est en cours. Les formations de licence et de master accréditées seront officiellement connues à l'automne. Sont présentés ce jour au Conseil les projets de licence et à la rentrée ce seront les projets de master.

Sont présentées aujourd'hui les licences de droit, d'administration publique, de gestion, d'information-communication, AES et les licences professionnelles juridiques reconduites à

l'identique. La licence d'économie-gestion et la licence de sciences politiques sont en cours de finalisation et seront présentées au prochain CA ainsi que les cursus particuliers tels que les doubles licences internes et les licences numériques. Le règlement général unique des examens de licence sera présenté plus tard.

Sur la méthode, l'Université Paris-Panthéon-Assas a fait le choix de travailler en deux temps, d'abord sur l'offre de formation en licence puis en master, les premiers choix ayant une incidence sur les seconds. L'établissement a pour une fois largement anticipé le processus qui a été enclenché en mars 2023. Les lignes directrices ont même été mises en place dès l'automne 2022 avec une méthode solide pour une mise en œuvre rapide. L'idée étant de travailler d'abord au sein de chaque discipline puis de réaliser des arbitrages et un travail entre les départements en cas de besoin. Ce processus a été plus compliqué pour les disciplines juridiques vu la multiplicité des matières dans chaque département. Il a fallu donc définir un certain nombre de priorités et réaliser des arbitrages dans chaque département. Pour le droit privé, le droit public et l'histoire du droit, cela s'est fait dans le cadre d'une commission interdépartementale. Cette commission a réalisé une proposition de maquette qui a été soumise à chacun des départements.

M. le Président remercie publiquement Mme COQUELET, M. SEILLER et M. D'ALTEROCHE, les présidents de département qui ont énormément travaillé dans cette commission ainsi que tous les membres de cette dernière.

Ces derniers ont fait des observations et des propositions d'amendement sur cette maquette, transmises à la présidence qui a réalisé des arbitrages. Il a fallu prendre en compte des enjeux disciplinaires et des enjeux d'établissement : un enjeu d'occupation des salles et un enjeu de modélisation sur les logiciels de scolarité. Tout ce processus a abouti à une maquette qui fait aujourd'hui largement consensus, adoptée à une très large majorité par les trois départements juridiques concernés.

Sur le droit, il aurait peut-être fallu aller plus loin en matière de changements et d'innovations. Cette offre de formation évolue sur certains sujets afin d'être plus lisible, de renforcer les connaissances générales des étudiants sur les deux premières années et d'enclencher une initiation des étudiants en troisième année à ce que peuvent être les différents parcours de master. L'enjeu était de rester dans une vision généraliste de la licence tout en préparant utilement la rentrée en master. C'est un constat d'équilibre auquel l'établissement aboutit à volume horaire maîtrisé.

M. le Président explique également que la licence AES n'était délivrée qu'à Melun. Il a été décidé de mettre fin à ce diplôme trop peu valorisé pour les étudiants avec un taux d'échec très important. Il a été décidé de le remplacer par une autre formation qui sera présentée lors du prochain CEVE. Il y aura également un renforcement de la licence d'économie et la création de parcours spécifiques qui seront présentés en juillet. L'accréditation de la licence AES est redemandée cette année pour accompagner les étudiants qui sont déjà inscrits au parcours.

Mme COQUELET explique qu'il y a, dans la liste, des licences qui ont été oubliées. L'une d'elles n'est pas vraiment une licence mais une option dans la licence générale qui concerne la formation Bermupa. Le travail sur cette formation n'a pas été fait. La question devra se poser certainement en début d'année universitaire prochaine.

M. le Président répond que cette formation faisait l'objet d'une maquette et d'un règlement d'examen à part qui n'apparaît pas ici. Il faudra la faire à nouveau adopter par le Conseil.

M. SEILLER se réjouit que ce document arrive enfin devant le CA. Il souhaite que le document qui sera diffusé pour permettre les inscriptions pédagogiques des étudiants ne soit pas celui-ci mais plutôt le document adopté par les trois départements. En effet, ce document montre l'idée d'une licence généraliste avec un tronc commun après lequel il est possible de se spécialiser.

M. le Président répond qu'en effet, c'est bien ce document synthétique qui est l'instrument de promotion de la licence. C'est le mode d'emploi pour les étudiants.

M. COUSAERT explique que le document présenté est celui qui permet la modélisation à l'intérieur des outils informatiques. Chaque année, un document de présentation est en effet réalisé pour aider les étudiants à s'inscrire. Le tableau voté dans les départements sera donc bien repris.

Mme MONSERIE-BON explique qu'il ne faut pas perturber les étudiants. Le tableau ne fait pas la distinction entre les UEF et les UEC. Elle signale que dans la licence, il est bien indiqué les règles spécifiques et quelles sont les matières du tronc commun. C'est un sujet à réfléchir.

M. LEVENEUR souligne que ce qui est important est ce qui est voté ici. C'est ce document qui fait foi. Il fait une observation sur la page 4 au sujet du parcours international. La gradation des points bonus a été votée par le département de droit privé.

M. le Président répond que le système des points bonus n'a pas été adopté devant le CEVE car il souhaite que le sujet soit repris suite aux observations des départements de droit privé et de droit public. La structure est adoptée mais sans le nombre de points bonus à fixer. Cette phrase est donc retirée du document.

M. D'ALTEROCHE rappelle que la commission a travaillé en très bonne harmonie sans l'intérêt des étudiants. Il souhaite demander une correction en page 9 dans l'UEC 5. Il faut préciser histoire du droit des affaires ou histoire du droit administratif.

Mme GJIDARA prend la parole. Il est encore fait référence au droit constitutionnel 1 et 2 mais ce n'est pas lisible pour les étudiants. Il faudrait préciser les contenus pour davantage de clarté.

M. SEILLER souligne que les titulaires du cours de première année ne font pas tous la même chose au même semestre. Il est difficile d'imposer que l'on traite telle question de droit constitutionnel au semestre 1 et telle autre au semestre 2.

M. LEVENEUR ajoute qu'il faut aussi penser aux redoublements éventuels.

M. CHACORNAC intervient. Il est nécessaire de laisser les enseignants déterminer les contenus de leurs cours. La réflexion sur les maquettes ne devrait pas uniquement être subordonnée à l'approbation du prochain plan d'enseignement pour les années à venir. Une commission permanente pour engager une réflexion permanente sur les programmes d'enseignement serait une solution pour évoluer.

M. le Président répond que la commission s'est posé cette question sur les TD et les volumes horaires des cours. Il est sans doute possible d'aller plus loin mais il faut adopter une maquette aujourd'hui. Elle évoluera. Rien n'est figé. Une telle commission serait envisageable pour étudier l'offre de formation de manière permanente.

M. SEILLER soutient également cette idée de commission au nom du département de droit public. Une réunion au moins une fois par an des enseignants-chercheurs pourrait aussi être une solution pour discuter des problèmes communs tels qu'un encadrement de l'usage des ordinateurs.

Mme COQUELET demande de procéder à la rectification concernant le droit international privé dans l'option droit privé droit public et plus particulièrement le supprimer dans l'UEC 5.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'examen des nouvelles maquettes de licence en droit, de licence d'administration publique, de licence de gestion, de licence information et communication, de licence AEC et des trois licences professionnelles pour la rentrée 2025.*

#### **7. Approbation des dossiers présentés au titre du FSDIE social**

M. le Président explique qu'il s'agit d'un montant 4650 euros pour aider ponctuellement des étudiants sur présentation de justificatifs.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité les dossiers présentés au titre du FSDIE social.*

#### **8. Approbation de l'adhésion de l'Université au forum Campus France**

M. le Président explique qu'il s'agit du renouvellement de cette adhésion en tant qu'établissement public expérimental, couvrant l'ensemble des établissements-composantes.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'adhésion de l'Université au forum Campus France*

#### **9. Approbation de l'accord de coopération entre l'Université (Centre Thucydide - Analyse et Recherche en Relations Internationales) et l'Institut de Relations Internationales et Études Régionales, rattaché à la Faculté d'Études Européennes de l'Université Babes-Bolyai Cluj-Napoca (Roumanie)**

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'accord de coopération entre l'Université (Centre Thucydide - Analyse et Recherche en Relations Internationales) et l'Institut de Relations Internationales et Études Régionales, rattaché à la Faculté d'Études Européennes de l'Université Babes-Bolyai Cluj-Napoca (Roumanie).*

## **10. Approbation de l'accord de coopération interinstitutionnel pour l'échange d'étudiants entre l'Université et the Chancellor Masters and Scholars of the University of Oxford**

Mme MONSERIE-BON explique qu'il s'agit du renouvellement d'un accord passé depuis plus de 15 ans avec l'université d'Oxford. 15 étudiants de Paris peuvent aller étudier chaque année à Oxford et en échange, l'Université Paris-Panthéon-Assas reçoit 15 étudiants d'Oxford. À la fin de ce parcours de 10 mois, les étudiants obtiennent un certificat par chacune des universités.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité l'accord de coopération interinstitutionnel pour l'échange d'étudiants entre l'Université et the Chancellor Masters and Scholars of the University of Oxford.*

## **11. Présentation des campus internationaux**

M. le Président explique que cette séance de présentation des campus internationaux a été organisée autour de deux idées. La première est de faire preuve d'une totale transparence sur la manière dont ces campus internationaux fonctionnent et la seconde est de faire comprendre au Conseil le projet académique derrière chacun de ces campus : Dubaï, Maurice et Singapour.

M. LEYTE présente le campus de Dubaï. Il a été lancé en 2019. La reconnaissance nationale de ses diplômes a été officialisée l'année dernière. Ont été implantées deux formations : le LLM et le Bachelor en droit. Les Émirats sont une région très dynamique avec plus d'une centaine d'universités mais les formations en droit ne répondent pas aux besoins locaux tant des administrations que des entreprises.

Lancé en 2020, le LLM réunit pour sa première promotion 46 étudiants. En 2024, il s'agit de 76 inscrits dans le bachelor et 60 dans le LLM droit international des affaires. Les chiffres nets des ressources apportées à l'Université Paris-Panthéon-Assas sont les suivants : 250 000 euros en 2020, plus d'un million en 2021, plus d'un million 200 000 en 2022. Depuis la création de ce campus, ce sont 3 millions 400 000 euros qui sont venus abonder le budget de l'établissement.

Concernant les projets, il s'agit d'abord d'un partenariat sur lequel le CA sera consulté, avec le ministère de la justice des Émirats pour confier à l'établissement le monopole de la formation des élèves avocats, des procureurs adjoints, des notaires et les avocats étrangers afin de pouvoir plaider devant les cours des Émirats. La reconnaissance d'un centre de formation continu vient également d'être obtenue par le campus. Il y a également un projet en cours en fiscalité, un autre avec le régulateur des cryptomonnaies à travers une formation présidée par M. Thierry BONNEAU et un autre projet sur le leadership intitulé capital humain et transformations stratégiques.

M. SEILLER demande pourquoi il existe un tel écart pour les années 2022 et 2023 entre les chiffres d'affaires attendu et réalisé.

M. LEYTE répond que le système local est assez particulier. Les étudiants émiriens considèrent qu'ils n'ont pas à payer leurs droits de scolarité. Cela impliquait depuis le début de procéder à des levées de fonds importantes avec des mécènes tels que la fondation Pepsi Cola, Nestlé ou Siemens et des institutions émiriennes comme le secrétariat général du gouvernement ou DP World, le fonds souverain de Dubaï... Il existe donc un décalage entre les promesses de don et la réalisation du don. Cela peut même créer des difficultés pour le paiement des intervenants. Tout ceci se comble avec le temps mais il y a effectivement des retards entre ce qui est attendu et ce qui a été payé.

Mme DRUMMOND demande s'il existe une transparence sur ces donateurs, une liste de ces donateurs et si l'établissement est assuré de la pérennité du financement de cette filière.

M. LEYTE répond que Mme JAMME a la liste intégrale des donateurs. Il n'existe donc aucune obscurité sur ce point-là. En revanche, la pérennité est un souci majeur. Deux voies sont poursuivies dans ce but : faire inscrire le bachelor sur une procédure d'affectation des étudiants avec financement à la clef. L'objectif est que l'établissement intègre la liste courte des trois universités financées par l'État. Pour le LLM, il s'agirait d'en faire un programme de leadership gouvernemental qui garantirait un paiement à la source au moins pour les étudiants émiriens.

Mme DRUMMOND demande qui est le prestataire local pour ce campus et quelle est sa qualité.

M. LEYTE répond que la création d'une structure locale a pu être évitée. Le prestataire local est une compagnie à responsabilité limitée appelée Strategia. Elle dépend du Conseil national des universités des EAU et paie par exemple les hôtels et les voyages.

Mme DRUMMOND souligne que c'est un prestataire dont le coût évolue significativement. Elle demande comment s'explique cette augmentation, si elle est simplement indexée sur le nombre d'étudiants.

M. LEYTE répond que des reversements se font en pourcentages. Une partie des fonds est reversée pour les loyers, l'accueil physique des étudiants. Une partie concerne les salaires, les recrutements. Cette année quatre chargés de mission ont été recrutés pour l'accréditation d'un nouveau diplôme. Le versement au Conseil national des universités s'explique par les missions qu'il assure tels que l'interface avec les institutions locales, les ministères, les entreprises et les familles, le démarchage de financeurs, la gestion des bourses, les procédures d'accréditation, le recrutement des candidats localement, les relations presse... Inversement, l'université paie la moitié d'un salaire d'un agent aux Émirats. C'est donc une très faible charge de personnel pour l'établissement. Quant à l'organisme payeur, il préleve seulement le paiement des taxes dues par toute société aux Émirats.

Mme DRUMMOND demande comment faire la distinction entre les charges de personnel et les frais de déplacement.

M. LEYTE répond que certaines charges sont payées par la maison-mère. Le montant des dépenses de personnel et de déplacement tient beaucoup à la procédure d'accréditation elle-même qui est conduite de manière jointe avec le HCERES. Cela impliquait le déplacement d'un certain nombre de collègues.

Mme DRUMMOND demande combien coûtent les frais de déplacement et à quoi ils correspondent.

M. LEYTE répond que les frais de déplacement sont majoritairement dus à ses propres déplacements. Les prestataires financent l'intégralité des déplacements des collègues qui vont faire cours.

Mme DRUMMOND demande à quoi correspondent les frais de déplacement annuels pour le diplôme de Dubaï afin d'avoir une estimation du bilan carbone de ces formations.

M. LEYTE répond que Mme JAMME pourra répondre plus précisément.

M. le Président explique que, pour le campus de Dubaï, en dehors des frais de déplacement du Président LEYTE pris en charge directement par l'établissement, les frais de déplacement des enseignants qui viennent intervenir dans le diplôme sont pris en charge par Strategia. Pour les autres campus, l'établissement avance les frais puis se fait rembourser par les structures locales. Cela permet un suivi plus précis des frais de déplacement.

M. LEYTE répond que des pourcentages sont censés couvrir l'intégralité des frais. La fourchette moyenne est entre 2000 et 3000 euros par mission. Le but est que l'Université Paris-Panthéon Assas soit servie d'abord puisqu'elle encaisse l'intégralité des droits d'inscription. La forfaitisation permet d'alléger le travail de l'administration centrale de la maison.

M. SEILLER a découvert les modalités de financement de ce diplôme, assez éloignées de celles pratiquées en France. Il demande si les grandes entreprises qui financent ces études le font par philanthropie.

M. LEYTE répond qu'il faut tenir compte d'un écosystème qui est le suivant : les multinationales ont pour obligation de participer au community engagement, c'est-à-dire de soutenir la recherche, l'éducation, la santé. Une part de leur budget est votée pour être consacrée à de telles opérations. Cela contribue à leur intégration dans le tissu social et économique local.

Mme DRUMMOND demande si des personnes physiques financent aussi cette formation, telles que des émirs.

M. LEYTE répond que des financements sont réalisés par le secrétariat général du gouvernement pour les étudiants de bachelor. Il existe pendant la période de ramadan notamment, une obligation de bonnes actions. La frontière est moins nette qu'en France pour le chef d'entreprise entre son patrimoine privé et son patrimoine social mais chacune de ces entreprises a un budget de type social. Il ne s'agit pas d'un individu qui finance mais de structures telles que des sociétés qui financent.

M. LEVENEUR souligne que les Émirats sont une région de droit civil et pas de Common law. L'établissement a légitimement son rôle à remplir. Concernant le financement, chaque étudiant est débiteur d'une somme assez élevée. Quelqu'un paie pour eux mais ce ne sont pas des dons véritablement. Ce sont des paiements par autrui de la dette d'autrui. À ce moment-là, les étudiants ne sont plus débiteurs.

M. LEYTE répond est que l'essentiel des droits soit payé.

Mme COQUELET demande quel est le modèle financier pour les projets de formations, comment est organisée la soutenabilité de ces formations.

Mme COQUELET répond que ce système n'est pas fiable.

M. SEILLER prend la parole. Il était hostile à ce projet lorsqu'il a été présenté en Conseil il y a 5 ans. Les choses avaient été mises en pratique alors que le Conseil d'administration n'avait pas donné son accord. Le mode de financement présenté aujourd'hui est différent et il n'est pas convaincu que ce soit mieux. Il préfèrerait que des fondations viennent financer des formations pour Paris. Il faut d'abord résoudre tous les problèmes pour les étudiants d'Assas et de Melun avant d'envisager de les résoudre ailleurs.

M. le Président tient à ce que tous ces propos soient portés au PV. Cette séance est essentielle en termes de transparence et d'évolution.

M. CHACORNAC explique que la question de rayonnement de l'établissement est inégale. L'intérêt pour l'Université Paris-Panthéon-Assas est de représenter sa tradition juridique. La dimension financière se dédouble : l'origine des fonds attestée par Mme JAMME et les aléas du calendrier de versement. Enfin, la dimension de gouvernance est importante. Si l'établissement s'implante durablement à Dubaï, il faut que le rôle des départements de cette maison permette d'assurer un contrôle dans la durée des enseignements.

M. LEVENEUR explique que l'HCERES interdit les déplacements des comités de visite et que tout doit se faire par visioconférence. Visiblement, pour aller à Dubaï, l'établissement finance le déplacement du HCERES.

M. le Président explique que le HCERES réalise des prestations de services à titre privé moyennant rémunération. Il est le prestataire de services du gouvernement émirati pour la France. Il a été désigné par le gouvernement émirati pour expertiser le campus de Dubaï. Il a donc fallu payer les frais de déplacement.

M. MERGEY présente l'état des lieux académique et financier du campus de Maurice. Depuis 2015, il propose en termes de diplômes un LLM International Business Law et un Bachelor of Laws LLB depuis 2016.

Le campus de Maurice a pour projet l'ouverture d'un BA en Economics and Finance en trois ans. Il s'agit à la fois un diplôme d'institution et d'un diplôme national. Le recrutement est en cours pour une ouverture à la rentrée prochaine. D'autres projets sont également en réflexion pour développer l'offre de formation avec notamment l'ouverture à l'horizon 2025 d'un master en finance. Cette formation viserait des professionnels. En parallèle, le campus organiserait des short courses, des programmes assez courts entre dix et vingt heures qui s'adresseraient également à des praticiens.

Concernant les effectifs du LLM, ils sont en chute libre cette année. S'il n'avait pas été ouvert cette année, le diplôme serait mort. C'est toujours difficile à expliquer car les étudiants sont des professionnels. La situation économique est peut-être une raison. Le LLM coûte 12 000 euros. Le travail de l'équipe sur place n'est absolument pas à remettre en question. Il est à espérer que c'est une année sans et que l'année prochaine, les effectifs remonteront.

Concernant les effectifs du LLB, ils restent équilibrés entre étudiants mauriciens et étudiants internationaux malgré une légère baisse des effectifs. L'objectif du campus de Maurice est de recruter davantage d'étudiants dits internationaux. En 2012, Maurice était considéré comme un hub en matière d'éducation et devait attirer beaucoup d'étudiants internationaux. Pour le droit,

cela a du mal à se concrétiser. Les services mauriciens notamment de l'immigration accueillent plus facilement les touristes que ceux qui veulent étudier dans ce pays.

M. MERGEY explique que le master apparenté à la maîtrise en droit de l'Université Paris-Panthéon-Assas a été créé en 2020-2021 car, lorsque le LLB avait été créé, une clause indiquait que les étudiants titulaires de ce DU devaient pouvoir bénéficier en 4<sup>ème</sup> année d'un diplôme national. Il a fallu créer ce master pendant une année pour respecter la convention. La conservation de ce diplôme par la suite n'avait aucun sens.

Sur les aspects financiers, la principale source de revenus de la filiale de la société locale qui gère les intérêts de l'Université Paris-Panthéon-Assas, ce sont les frais d'inscription. Cette société locale a été créée en 2018 et agit sous le contrôle total et le plus clair possible de l'établissement.

Il existe parfois un décalage entre le chiffre d'affaires attendu et la réalité des choses. En effet, des étudiants règlent parfois leurs droits d'inscription au début de l'année suivante. Il peut aussi arriver qu'il y ait plus d'étudiants que prévu. Des activités sont aussi organisées sur le campus pour lesquelles les étudiants paient, comme pour les frais de visas.

Sur la dernière colonne du bilan financier des cinq dernières années apparaît un important déficit à venir. En effet, dans la convention qui unit le campus de Maurice à l'Université Paris-Panthéon-Assas, il est acté qu'à partir de 2021-2022, l'ensemble des frais de déplacement était pris en charge par l'établissement dans un premier temps puis remboursé par la filiale locale. Jusqu'à présent, la filiale n'a pas encore remboursé ces frais d'où un manque à gagner d'environ 40/50 000 euros pour le LLB avec la baisse de ses effectifs.

En parallèle, la filiale possède une trésorerie de 397 000 euros. La situation n'est pas catastrophique mais reste fragile. Le campus est principalement dépendant du recrutement dans ses différentes filières. Il s'agit de convaincre davantage d'étudiants de rejoindre le campus ce qui est très compliqué à Maurice et demande un investissement conséquent. Beaucoup de ses diplômés depuis 2019 ont aujourd'hui des postes à responsabilité dans des groupes ou de grands cabinets. Cette formation est reconnue pour être la meilleure à Maurice et dans cette partie du monde.

Mme MÉADEL prend la parole. Elle est surprise que dans les projets ne soit pas évoqué le projet de master communication construit avec le CFJ. Beaucoup de travail a déjà été fait sur ce projet. Elle demande les raisons de cette absence. En outre, une enquête de terrain et des contacts avec des interlocuteurs mauriciens avaient montré la possibilité d'avoir un marché vers l'Afrique avec des demandes de diplômes francophones y compris dans certains pays anglophones. Elle demande si des démarches sont réalisées dans ce sens.

M. MERGEY répond qu'il n'a pas fait mention de ce diplôme car il nécessite d'être affiné sur le plan financier. Le business model dessiné en 2015/2016 pèse très lourd sur le campus de Maurice. Selon lui, le campus devrait être à 80 étudiants en première année. Or, il en compte 25. Ce business model a été retravaillé à plusieurs reprises pour permettre au campus de Maurice d'être viable. Désormais, pour tout nouveau projet, il est préférable de viser bas mais de viser juste. De plus, le budget communication marketing à Maurice est de 25 000 euros environ. Cela se dépense très vite. Par exemple, la publicité la moins chère dans le magazine Jeune Afrique coûte 4 000 euros minimum. Un budget a été alloué à Paris pour supporter les actions de communication et de marketing des campus internationaux pour présenter leurs

offres de formation en Afrique. La communication et le marketing digital sont aujourd’hui privilégiés, car le coût des déplacements de Maurice vers l’Afrique est très important.

M. le Président ajoute que l’idée de rayonner de Maurice vers l’Afrique est un peu l’erreur commise par le business model d’origine. Exporter l’enseignement du droit civil dans des pays de Common law est très compliqué. Le potentiel de développement n’est pas si important.

Mme DRUMMOND prend la parole. Concernant les charges de la filiale, elle souhaite savoir pourquoi elles augmentent tant entre 2021 et 2022. La différence est quand même de 400 000 euros.

M. MERGEY répond que la société locale a récupéré une partie des dépenses : électricité, recrutements... Le premier personnel a été recruté en 2020. D’autres explications doivent exister qu’il communiquera. Les comptes sont vérifiés par un comptable local à Maurice.

Mme DRUMMOND prend la parole. Cette filière existe depuis environ 8 ans et il a été possible d’en tirer les enseignements. Elle est étonnée d’entendre parler de déploiements nouveaux alors que l’établissement n’arrive pas à consolider ses acquis. Ce campus ne fonctionne pas. Il est peut-être temps d’en tirer les leçons. Les projets annoncés sont certes divers mais le bassin mauricien reste aussi étroit.

M. MERGEY répond que l’idée originelle était d’exporter le droit civil dans cette partie du monde. Si l’établissement renonce à cela, cela ne fonctionnera jamais. Un des objectifs est d’attirer une population africaine qui a plus d’appétence pour le Common law que pour le Civil law. Cette année sera donc une année test pour les filières juridiques. Le LLB peut attirer davantage d’étudiants anglo-saxons. L’établissement n’a pas été assez bon pour vendre son programme à l’international. Il faut y mettre des moyens. L’Université Paris-Panthéon-Assas a toujours soutenu le campus mais à Maurice, il faut chercher les étudiants. Seul le projet de master de finance peut susciter des interrogations. Ce domaine pourrait davantage attirer que le droit. La formation ne dure qu’un an et avec 12 étudiants qui paieraient 10 000 euros la formation, cette dernière serait assurée. Ces nouveaux projets tels que les short courses tiennent aussi compte d’une étude de marché qui indique les besoins et les demandes sont dans le domaine de la finance et pas du droit.

M. le Président indique qu’il est en effet impossible de continuer ainsi sur le campus de Maurice, en dépit du travail important réalisé par M. MERGEY et son équipe locale. Il y a une question de projet académique derrière. Aller à Maurice n’a pas pour but de gagner de l’argent mais de remplir une mission de service public. Cela se justifie par un projet académique et par le nombre potentiel d’étudiants qu’il est possible de toucher dans la zone. Or, ce potentiel n’existe pas à Maurice. Soit l’établissement grâce à la communication arrive à élargir son bassin d’étudiant, soit si les choses ne se rétablissent pas, il faudra se poser la question de la pérennité de ce campus.

M. SEILLER prend la parole. L’investissement de M. MERGEY n’est pas remis en cause. La seule question qui se pose ici et de savoir si le campus a la clientèle suffisante à Maurice. Il n’y a pas de hub éducatif à Maurice. Il serait sage de penser à plier bagages. La licence AES de Melun ferme alors qu’il y a un entêtement à maintenir le campus de Maurice.

M. le Président rappelle que l’AES de Melun ne ferme pas pour des questions financières mais académiques.

M. BILLOT fait une remarque. Le projet initial de Maurice a été conçu avec un enracinement juridique très fort qui trouve ses limites. Cela ne veut pas dire que les autres dimensions de l'établissement ne trouveraient pas des débouchés à l'île Maurice. Ainsi, l'université de Dauphine a ouvert là-bas un Master en finance qui se porte très bien. Le campus de Maurice pourrait avoir d'autres perspectives que simplement en droit.

M. LEVENEUR salue la présentation lucide de M. MERGEY. Il propose une explication sur le plafonnement de ce campus : les Mauriciens sont parfaitement bilingues.

M. MERGEY répond que cela avait déjà été évoqué. Il n'a pas le sentiment que cela soit le problème. En outre, un point est prévu en janvier avec la présidence pour étudier les recrutements. Pour convaincre les étudiants à Maurice, il faut être présent et convaincre, rencontrer leurs parents. Si les chiffres de la rentrée prochaine sont déficitaires, il faudra certainement anticiper la fermeture du campus.

M. AUDIT présente le campus de Singapour. Sa première formation est le LLM International Business Law qui est commun à l'ensemble des campus. 10 modules sont enseignés, correspondant à des thèmes du droit des affaires international avec pour chaque module, un enseignant de Paris et un autre de Singapour. Un des cours est donné par un professeur de l'INSEAD qui est hébergé sur le même campus. Les horaires de ce LLM permettent à des professionnels de le suivre. Grâce à un partenariat avec l'EFB, les étudiants peuvent réaliser leurs projets personnels sur le campus. Le LLM dure alors 6 mois avec un mémoire. Un échange est possible pour qui veut avec le LLM de Paris au mois de mai.

Le campus est magnifique et verdoyant avec de grandes salles de classe qui permettent des enseignements à distance de qualité. La bibliothèque a été refaite l'année dernière.

Concernant les effectifs sur les 5 dernières années, la moyenne est de 18 personnes.

La formation continue est la deuxième activité du campus de Singapour. C'est une activité concurrentielle à Singapour.

Concernant le LLM International Construction Contracts, formation parisienne dupliquée à Singapour, est organisé sous le double angle de la Civil law et de la Common law, ce qui fait sa richesse. Il existe peu de formations équivalentes dans la région. 17 étudiants sont inscrits cette année avec une bonne rentabilité financière.

La Summer class est ouverte depuis l'année dernière avec une approche pluridisciplinaire. Économiste et juristes sont ainsi ravis de se rencontrer. Cette formation est reconduite cette année avec 15 bourses de la Fondation Paris-Panthéon-Assas de 1000 euros.

Concernant l'état financier, le campus a flirté pendant 4 ans avec l'équilibre et connaît une progression magnifique due aux bons chiffres du LLM classique et aux nouveaux diplômes. Le chiffre d'affaires s'envole maintenant à 668 000 euros. Une belle économie de billets d'avion a également été réalisée avec la pandémie. Le LLM historique apporte l'essentiel des recettes et le nouveau apporte déjà 11% de ces recettes. La formation continue représente 4%. La Summer Class est à l'équilibre et n'a pas vocation à rapporter du profit. Les autres revenus tiennent à des effets de change.

Concernant les dépenses, les intervenants représentent 31%, les frais de déplacement 13%, les dépenses de salariés locaux 13%. L'item administration correspond à des flux financiers entre Paris et Singapour. Pour les comptables de Singapour, lorsque l'argent est à Paris, il s'agit d'une perte. Pour l'Université Paris-Panthéon-Assas, ce n'est pas une perte. La location du campus coûte 52 000 euros par an. Cela va augmenter car le contrat a été renégocié pour les trois prochaines années. La comptabilité et les frais juridiques représentent 5 % des dépenses. Le reste des autres dépenses représente 13%.

Concernant les perspectives, il s'agit de pérenniser les recrutements, de développer la formation continue et enfin de réaliser un projet de double diplôme avec l'ESSEC qui est présent à 5 minutes à pied du campus de Singapour.

M. AUDIT remercie M. CORDIER et Mme JAMME pour leur aide au quotidien.

Mme DRUMMOND remarque qu'en 2022, certes il y a eu l'effet Covid mais elle note tout de même 97 000 euros de frais de déplacement pour 8 étudiants. Cela crée une prise de conscience de ce que coûte le diplôme. Elle souhaite aussi savoir qui supporte le déficit.

M. le Président répond que c'est la filiale qui supporte le déficit et l'établissement ne le compense pas. Jamais le campus n'a été déficitaire en termes de trésorerie. Si la filiale dégage un bénéfice important, la convention prévoit un versement à l'établissement. Un chiffre minimum pourrait être fixé pour plus de clarté.

M. LEVENEUR pose une question concernant le master de droit des affaires internationales qui a retrouvé son rythme de croisière. Il demande l'origine géographique des étudiants dans ce diplôme. Concernant le programme de droit des contrats internationaux de construction, il demande si un vivier important de personnes intéressées existe.

M. AUDIT répond à la première question qu'il s'agit d'un tiers de Singapouriens, d'un tiers de Français et d'un tiers d'étudiants internationaux pour cette année. C'est la première fois qu'autant d'étudiants sont singapouriens dans ce LLM. Pour la deuxième question, le vivier est important. Il existe très peu de formations équivalentes dans toute la région. C'est assez étonnant dans une région qui construit autant. Ce diplôme semble avoir un bel avenir. Il est même proposé à distance.

M. BILLOT fait une remarque concernant la Summer school qui est censée rapporter 20 234 euros. Le système de 15 bourses de 1000 euros en représente donc les trois quarts. La Summer school est donc autofinancée.

M. AUDIT répond que toutes les bourses n'ont pas encore été délivrées. Il y a donc une partie d'autofinancement et une partie de fonds propres car des étudiants paient leur formation. De plus, certains étudiants ont refusé la bourse.

M. le Président remercie les services de l'Université Paris-Panthéon Assas qui sur les campus internationaux sont très présents et réactifs notamment les services financiers et comptables. Il remercie aussi les professeurs qui animent ces campus. La présidence et la vice-présidence sont engagés pour faire progresser la transparence en matière de gestion de ces campus.

M. SEILLER prend la parole. 245 étudiants sont concernés cette année sur les 3 campus internationaux. Ces diplômes demandent beaucoup d'énergie, de temps. Le coût humain et le

bilan carbone sont immenses. Cela a aussi une répercussion sur les étudiants de Paris lorsqu'un professeur doit partir vers un de ces campus et sur les services administratifs surchargés. Il existe une réflexion globale à avoir sur ce dossier-là.

M. le Président répond qu'il n'a jamais été dans ses intentions de considérer ces campus comme des centres de ressources. Ils peuvent être des centres de ressources mais ils sont avant tout intéressants pour l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ils participent à un projet plus global. L'Université Paris-Panthéon-Assas est un établissement public, dépositaire et gestionnaire d'une activité de service public : formation, recherche, mobilité internationale et surtout la promotion du droit français et du droit civil. C'est de ses responsabilités que l'État lui-même lui assigne à travers ses ministères. Pour Singapour, l'établissement a été soutenu à hauteur de 500 000 euros par le gouvernement de Singapour qui souhaitait d'une grande université européenne et française en particulier s'installe à Singapour. L'établissement est impliqué dans des activités telles que des actions pro bono pour l'ambassade de France à Singapour. La question de Maurice se pose en des termes particuliers car là-bas le projet académique de promotion du droit français est insuffisamment justifié aujourd'hui pour continuer dans ces conditions financières.

Mme DRUMMOND partage cette mission qui a du sens mais qui est très compliquée à organiser. Une alternative serait d'accréditer certains diplômes ou de reconnaître une co-diplomatie. Cela permettrait de s'appuyer sur une structure académique forte. Cela peut se faire dans des zones où des partenaires demandent son aide à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Une telle structure d'accueil permettrait des économies de moyens considérables.

M. le Président répond que le pari fait à l'époque de la création du campus de Singapour était celui d'un campus délocalisé. À Singapour, l'établissement est arrivé à un stade de maturité et de soutien par le gouvernement singapourien qui lui permet d'entrevoir enfin la perspective d'un accord académique fort avec l'une des deux grandes universités singapouriennes.

M. CHACORNAC prend la parole. La dimension pédagogique est importante. Le fait que ces diplômes se passent à l'étranger peut créer des situations qui posent la question de savoir si c'est une bonne chose d'être sur place en toutes circonstances. C'est la question de l'enseignement hybride. C'est le cas à Singapour et dans le LLB de Dubaï. Se pose la question concernant une formation complémentaire d'admettre ou pas ce type d'enseignement ou de l'opportunité sur la culture du TD. Les directeurs de campus n'ont pas évoqué la conformité des méthodes d'enseignement public. C'est un manque à la discussion.

M. le Président répond que la discussion est ouverte sur les méthodes d'enseignement qui ont beaucoup évolué depuis l'origine.

## **12. Approbation du Protocole d'accord relatif au « Paris Visiting Fellowship » à l'IECL**

M. le Président explique que ce point est reporté au prochain CA en juillet.

## **13. Désignation du nom du responsable de la formation LL.M European Law**

M. le Président explique qu'en remplacement de Mme CORNELOUP, il est proposé la candidature de Mme CHEVREAU et de M. FASSASSI. Tout cela a été décidé en concertation avec la directrice sortante du LLM et en tenant compte du profil des étudiants.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil d'administration en formation plénière approuve à l'unanimité la désignation du nom du responsable de la formation LL.M European Law.*

Mme COQUELET fait une demande d'inscription au prochain ordre du jour concernant une présentation de l'acte II de l'autonomie à partir du moment où l'établissement est présenté en tous cas dans la presse comme une des universités pilotes sur cette éventualité d'une application de l'acte II.

M. le Président répond qu'il est prévu que soit inscrit à l'ordre du jour l'approbation par le CA des mesures que l'établissement est censé expérimenter dans le cadre de l'acte II de l'autonomie.

*M. le Président remercie les participants et lève la séance du Conseil d'administration en formation plénière à 17h47.*

Le Président

Stéphane BRACONNIER